inter-environnement bruxelles

Rapport annuel 2015

Juin 2016

Table des matières

Restons offensif et solidaire !
Les valeurs de l'éducation permanente et de la démocratie locale comme pilier 3
Préserver le solidarités face à l'austérité 5

Les principaux axes de travail
1. La mobilisation dans l'espace public 7
2. Le droit à la ville 10
3. L'analyse critique des enjeux globaux 13
4. Lutte pour l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement 16

Les métiers de base
Focus de notre action sur les enjeux du canal de Bruxelles et les quartiers qui le bordent 19
Se concerter : le groupe canal 19
Un travail régulier de terrain 20
Tentative d'une recherche action 22

Les recours administratifs et judiciaires – recours introduits en 2015
Le centre commercial Docks Bruxsel situé Quai des Usines 23
Le projet de Prison à Haren 24
Le Plan de mobilité du Pentagone 26
Les charges d'urbanisme dans le projet GESU 27
La réforme du Conseil d'Etat 28

Les modes de financement et les comptes
Les modes de financement 29
Compte de résultats – Exercice de l'année 2015 30

Liste des membres (au 31 décembre 2015) 31
Le Conseil d'administration 35
Le secrétariat 36
Les représentations dans les organes consultatifs et coordinations 36

Actions Presse d'Inter-Environnement Bruxelles en 2015 38

Notre journal Bruxelles en mouvements 41
Sommaires 2015 42

Participations aux enquêtes publiques 2015 43

Contact 46

Restons offensif et solidaire !

A peine remis de ses 40 ans et de son déménagement, IEB a dû au début de cette année, à l'instar de biens d'autres associations, se frotter à l'austérité et aux coupes budgétaires. Dans le même temps, elle était amenée à penser le renouvellement de son programme quinquennal dans le secteur de l'éducation permanente. 2015 fut donc éprouvante mais l'équipe et le CA d'IEB ne rechignent jamais à questionner la vitalité de la structure et de ses membres ni à s'inscrire ou à mettre en place des réseaux de solidarité lorsque les nuages s'amoncellent.

Les valeurs de l'éducation permanente et de la démocratie locale comme pilier

A l'issue d'un vaste travail d'auto-évaluation à la fin de son programme quinquennal 2006-2010, IEB avait décidé de s'appuyer largement sur les principes de l'éducation permanente pour modifier son organisation générale du travail : plus de transversalité et d'horizontalité, prévalence de la coproduction avec les publics visés, culture de la décision collective et du dissensus sont autant de principes qu'il s'agissait d'appliquer au quotidien dans nos pratiques, quelles que soient les sources de financement, c.à.d. même pour nos subsides régionaux. Cette décision nous a également amené à retravailler nos pratiques en tentant de nous rapprocher des quartiers populaires, en développant de nouvelles formes d'actions et de diffusion mais aussi repensant notre fonctionnement interne. La période 2011-2015 visait la mise en œuvre de ce qui précède. La rédaction du programme 2016-2020 en éducation permanente fut l'occasion de constituer un premier bilan.

Sans verser dans l'auto-satisfaction, nous constatons au terme du processus d'évaluation que nous pouvons assumer sereinement nos choix et que, plutôt qu'une remise en question, nous tenterons pour les années à venir à leur donner assise et consistance.

Depuis quelques années, ce sont les nouvelles thématiques qu'IEB s'est choisie dans ses pratiques d'éducation permanente qui constituent la charpente du rapport d'activités annuelles. L'analyse critique de l'action d'IEB effectuée au terme du contrat programme précédent, nous avait permis de constater que de nouvelles préoccupations (la gentrification, la culture, l'économie de la fonctionnalité, etc) avaient émergé ou pris de l'importance au cours de la décennie passée. Ce constat combiné à la volonté de ne plus calquer nos thématiques sur un découpage de discipline (mobilité, logement, environnement,…) freinant l'approche transversale de la ville nous avait amené à proposer de nouvelles thématiques de travail. Celles-ci permettaient de conserver nos orientations de base (activités liées à la participation dans l'espace public, le droit au logement, la planification, l'éducation à la mobilité douce, à l'environnement) tout en incluant les nouveaux enjeux (dualisation de la ville, densification tensions entre enjeux locaux et globaux, la compétition entre fonctions urbaines telles que le commerce, les activités productives ou même les prisons dans un milieu urbain).

Dans son contrat programme 2011-2015, IEB constatait également que la structure historique d'IEB (une Assemblée Générale, un Conseil d'Administration, un Secrétaire Général et une équipe) voulait que les positions d'IEB soient mises en débat sous l'impulsion du CA en Assemblées Générales et que le Secrétaire Général et l'équipe portent cette voix publiquement. Or cette structure s'était inversée avec le temps et les lieux de pouvoir et de décision avaient glissé vers une personne unique, celle du Secrétaire Général. IEB constatait également une tendance à privilégier les pouvoirs publics comme premier interlocuteur, en favorisant des prises de position réactives, basées sur des rapports d'experts plutôt que sur le fait d'usages et de pratiques.

Toute la période 2011-2015 a été mise à profit pour renverser la vapeur et revenir à une structure plus horizontale et de prise de décision collective ainsi que pour porter le regard vers les territoires et les habitants plutôt que vers les institutions. Par exemple, l'organisation du travail ainsi que les choix stratégiques et pratiques de l'association sont à présent discutés et validés lors de réunions réunissant tous les travailleurs et les administrateurs. Le CA a augmenté la fréquence de ses réunions pour mieux approfondir les sujets qu'il aborde et il s'est ouvert aux travailleurs de l'équipe, prenant une part plus déterminante dans la vie de l'association. IEB a lancé la pratique des Assemblées Associatives (AA) mensuelles qui sont ouvertes à tous les membres et lors desquelles nous tentons de mettre en débat les enjeux transversaux à la fédération. Depuis l'AG de juin 2014, nous avons remplacé la figure du Secrétaire Général par une structure de coordination mêlant des personnes de l'équipe et du CA. La transmission et la circulation des savoirs et du pouvoir sont inscrites désormais au cœur du fonctionnement d'IEB mais l'apprentissage en est à ses balbutiements pour trouver l'équilibre au sein de ces transformations et les faire rayonner vers l'extérieur.

Considérer l'interdépendance entre compétences, garder à l'esprit la solidarité des personnes et des territoires, établir sans cesse le lien étroit entre enjeux environnementaux et questions sociales, maintenir un dialogue, parfois controversé mais toujours constructif, avec le monde politique et la société civile, sont les balises qui guident le travail d'IEB et l'activité de ses nombreux membres. La difficulté étant ici qu'en tant que fédération, IEB ne connaît pas le « parler en son nom propre ». Tous ces points furent débattus en 2015 par l'équipe et le CA d'IEB à l'occasion d'une mise au vert de deux jours. IEB fédère et fait caisse de résonance pour une multitude de voix dont le point d'accroche est l'adhésion à sa charte. Celle-ci datant de 2002, IEB veillera prochainement à procéder à sa réactualisation.

C'est l'ensemble des membres qui décident de consacrer leur énergie et les forces de l'association à des enjeux urbains majeurs et synthétiques. Certains de ses enjeux sont plus développés dans le présent rapport lorsqu'ils ont marqué notre actualité au cours de l'année 2015 : le devenir des Abattoirs d'Anderlecht, la création d'un piétonnier sur les boulevards centraux, l'adoption du Plan Air-Climat-Energie de la Région de

Bruxelles-Capitale, les transformations en cours dans les territoires bordant le canal… Ce qui ne veut pas dire que d'autres sujets non développés dans ce Rapport n'ont pas suscité un travail conséquent de notre part. On pense notamment au projet de méga-prison à Haren, au projet NEO, au combat pour le logement social ou à la réflexion sur les communs sur la friche Josaphat, déjà développés dans les années précédentes.

Préserver les solidarités face à l'austérité

Alors, qu'après 41 ans d'existence, la fédération jouit d'une nouvelle jeunesse et d'une vigueur combative, elle est toutefois confrontée à de graves difficultés financières qui minent son efficacité et remettent son existence même en péril. En effet, nos subsides régionaux principaux ont été abruptement divisés de moitié pour l'exercice 2015. En outre, la notification de cette coupe n'a été communiquée que tard dans l'année, alors que les budgets de fonctionnement sont déjà largement entamés. L'incertitude quant aux sources et aux niveaux de financement complique grandement l'organisation du travail et nuit à l'accomplissement de nos missions.

Néanmoins, malgré cette fragilité, IEB considère qu'il importe de prendre le temps de l'organisation de la mobilisation collective. Face aux coupes budgétaires, IEB a fait le choix de ne pas jouer cavalier seul et a joué son rôle de moteur en rassemblant, en partenariat avec le Réseau Idée, le secteur associatif environnemental au sein d'une plate-forme qui s'est réunie avec régularité tout au long de l'année 2015 pour parler d'une même voix vers le cabinet de l'environnement et tenter de préserver la vitalité et la riche diversité du tissu associatif environnemental.

Tout au long de l'année 2015, IEB s'est aussi montré vigilant à relayer les actions et combats de ses membres mais aussi d'autres collectifs, associations et groupes d'habitants s'organisant pour faire de la Région bruxelloise une ville où s'exprime la diversité des voix de ceux qui l'habitent. Nombre des dossiers de notre Bruxelles en Mouvements en 2015 furent le réceptacle de ces voix, celles de Common Josaphat, de la plate-forme Pentagone ou de Démocratie schaerbeekoise. Sans oublier les solidarités supra-locales en organisant une journée des luttes urbaines à Liège rassemblant des collectifs et comités d'habitants de Bruxelles et Wallonie, voire du Nord de la France, ou en participant aux mobilisations contre le TTIP.

L'ENVIRONNEMENT ASSOCIATIF BRUXELLOIS, UNE RICHESSE AU SERVICE DE TOUS LES HABITANTS

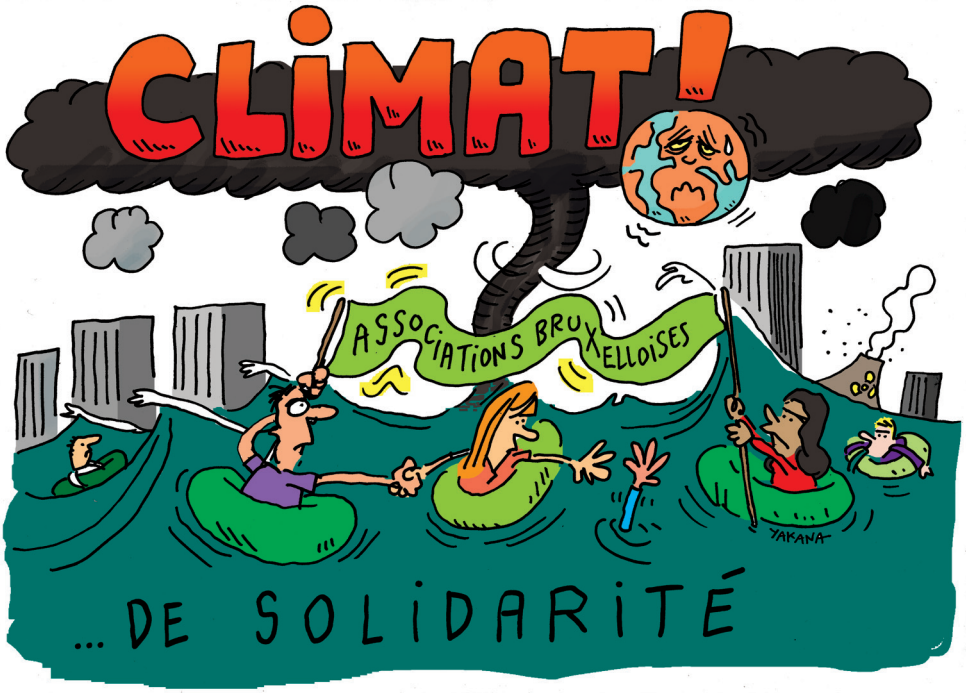

La Belgique est un des pays d'Europe à la plus forte densité associative et la Région bruxelloise est reconnue pour sa vitalité toute particulière. Dans les matières environnementales, nos associations sont actives depuis plus de 40 ans dans une multitude de secteurs tels que l'alimentation, la consommation énergétique, la gestion de l'eau, l'aménagement du territoire, la protection de la nature en ville, la qualité de l'air, le recyclage des déchets, le développement de potagers ou encore l'écologie sociale et urbaine,...

Elles jouent tout à la fois un rôle d'information, de sensibilisation, d'éducation, de régulation, de relais et de pionnier pour faire de notre ville un territoire porteur d'un projet environnemental ambitieux et inventif, inscrit sur un temps long au profit de tous ses habitants et usagers.

Par leurs actions et leurs réflexions, elles contribuent à l'amélioration du cadre de vie typiquement urbain de notre Région, mais aussi à la création d'emplois qualifiés et diversifiés, qu'elles tentent de stabiliser tant bien que mal à l'aide des moyens restreints qui leur sont octroyés. En Belgique, plus d'un salarié sur dix travaille pour le secteur associatif !

Loin d'agir chacune dans leur coin, les associations concernées se concertent, se regroupent et se fédèrent, elles agissent dans le cadre de plateformes de réflexion et d'action pour donner à leur engagement environnemental une dimension solidaire, diversifiée et transversale, au service de tous les Bruxellois.

Les principaux axes de travail

1. La mobilisation dans l'espace public

IEB a pour particularité d'être ancré dans les quartiers par le biais de ses membres. L'approche locale est l'un des piliers fondateurs de notre association. Même si notre objectif en tant que fédération est d'amener les habitants de la ville à s'intéresser à ce qui se passe au-delà de leur environnement immédiat et à créer des connexions entre les dynamiques existantes, IEB fait remonter la diversité des voix des quartiers pour les positionner en contre-pouvoir sur les enjeux globaux de la ville.

Continuer à investir largement dans cette sphère locale selon la philosophie de l'éducation permanente nous parait essentiel pour faire face à une certaine démobilisation et au désintérêt croissant du citoyen pour les affaires publiques. Les actions menées dans ce cadre visent à aider les habitants à se mobiliser face aux enjeux locaux (suivi d'enquêtes publiques sur l'aménagement de voiries, de places publiques, d'espaces verts, de projets immobiliers, travail dans le cadre des contrats de quartier). Elles ont également pour but de soutenir l'implication des habitants dans des dynamiques collectives sur le plus long terme (création de comités de quartier, projets visant à créer du lien entre les habitants) et sur un mode plus prospectif (inventaire des besoins du quartier, élaboration en commun de projets, mise en œuvre de démarches citoyennes telles des potagers collectifs ou des ateliers vidéo,...).

Comme chaque année, IEB a mené de nombreuses actions sur le terrain et il est difficile d'en faire la liste exhaustive. Le lecteur intéressé est invité à se reporter au site web d'IEB s'il veut approfondir cette question en consultant les rubriques « actions » et « présence IEB ».

La piétonnisation des boulevards centraux, une fausse bonne idée !

En septembre 2014, la Ville de Bruxelles présentait publiquement son avant-projet de piétonnier des boulevards du centre. Fin de l'année 2014, IEB entamait la réalisation de capsules sonores au travers de la récolte de différents témoignages d'habitants, commerçants, experts, représentants des pouvoirs publics sous l'intitulé « Le centre ville à cœur ouvert » : http://www.ieb.be/-Le-centre-ville-a-coeur-ouvert-. Dans le même temps, IEB contribuait à l'émergence de la Plateforme Pentagone, aux côtés d'autres associations, d'habitants et de quelques commerçants, dans la foulée de la mobilisation autour du projet de parking sous la Place du Jeu de Balle.

De l'avis unanime des membres de la plate-forme, derrière un projet de mobilité et de convivialité de l'espace public se cache un projet de marketing urbain mal pensé et mal préparé en amont et ne répondant pas aux exigences légales et démocratiques. Plusieurs actions sont organisées pour s'opposer au projet. La première prend place fin janvier 2015, et est d'ordre juridique : trois associations dont IEB et huit habitants déposent un recours au Conseil d'Etat et convoquent une conférence de presse pour expliquer les motivations de ce recours : bien que la Ville de Bruxelles prétende qu'il ne s'agit que d'un simple piétonnier entouré d'un plan de circulation, tout indique qu'il s'agit d'un plan de mobilité qui, dès lors, aurait dû faire l'objet d'études d'incidences et de concertation avec les habitants, ce qui n'a pas été le cas.

Dans le courant du mois de mars 2015, face à l'impossibilité de tout débat public avec la Ville, sur les conséquences du piétonnier en terme de mobilité dans l'ensemble du Pentagone, des habitants, mobilisés contre la construction de quatre nouveaux parkings souterrains dans le centre-ville (Plateforme Marolles et Plateforme No-4Parkings), organisent un débat à Recyclart, autour du « projet de villes ». Plusieurs intervenants (habitants, associations, experts) y ont pris la parole, dont IEB. Un débat avec la salle a complété les interventions.

Dans le même temps, IEB organisera une assemblée associative avec ses membres sur « Les impacts socio-économiques du grand piétonnier au centre-ville » organisée autour de témoignages d'habitants et de commerçants du centre-ville et en donnant la parole à des chercheurs qui ont analysé des projets similaires, en Belgique et à l'étranger. Au mois d'avril 2015, IEB sort un numéro spécial du Bruxelles en Mouvements dont chaque article est rédigé par un membre de la Plate-forme Pentagone et consacré à un aspect spécifique du projet : http://www.ieb.be/-Bem-275-.

Après l'abandon du projet de parking sous la Place du Jeu de Balle, la Platform Pentagone se dotera d'un site internet et intensifiera ses actions, en organisant notamment, le jour de l'inauguration officielle du piétonnier par la Ville de Bruxelles, une inauguration ludique et décalée d'un pot d'échappement géant, symbolisant le report de circulation qui n'allait pas manquer de congestionner bon nombre de petites rues autour du piétonnier, dès la fin des vacances d'été.

Au mois de septembre, pendant l'enquête publique sur le réaménagements des boulevards du centre, la Platform Pentagone organise un chantier de vulgarisation et d'explication de la procédure de l'enquête publique et de la commission de concertation. Une AG est organisée pour donner un maximum d'informations et permettre le débat entre habitants commerçants et associations, tandis que sur son site internet, la Platform publie l'ensemble des documents de l'enquête publique, ainsi qu'un « mode d'emploi » pour en faciliter la compréhension et l'analyse.

Un travail qui portera ses fruits puisque que les services de l'Urbanisme de la Ville recevront plus de 300 réclamations écrites (dont certaines signées par plusieurs personnes, notamment les commerçants du quartier Van Artvelde-Dansaert). Plus de 200 personnes assisteront à la commission de concertation du 14 octobre où les voix étaient nombreuses pour dénoncer le contenu du projet et ses méthodes, mettant l'accent sur l'absence d'études d'incidences préalables et le manque de concertation avec les acteurs concernés, qu'ils soient habitants, commerçants, travailleurs ou usagers du centre-ville.

IEB a ainsi fortement contribué à ce travail d'éducation permanente. De son côté, la Ville a continué à avancer dans son projet, malgré les recours et malgré les critiques qui s'élèvent de toutes parts. Le dossier est loin de s'être clôturé en 2015. IEB est toujours partie prenante de la Platform Pentagone qui continue de s'opposer à ce projet, tout en défendant une ville moins soumise à la pression automobile, mais surtout, une ville agréable à vivre pour tous.

2. Le droit à la ville

Pour IEB, la réappropriation de la ville par ses habitants passe par le renforcement d'un urbanisme démocratique, au bénéfice de la collectivité et non de quelques acteurs particuliers, si puissants soient-ils. Une des missions fondamentales que s'est donnée notre association est la défense des habitants les plus faibles pour leur permettre cette réappropriation de leur cadre de vie. La droit à la ville vise à rendre aux habitants « un pouvoir de façonnement fondamental et radical sur les processus d'urbanisation, c'est-à-dire sur les manières dont nos villes sont sans cesse transformées ». En ce sens, le droit à la ville déborde largement le droit à accéder à la ville dans sa réalité physique. Se réapproprier la ville (avoir « droit à la ville ») signifie autant l'accès à la centralité urbaine (pour ceux qui en ont été exclus) qu'une réappropriation, et même une conquête, des qualités et valeurs associées à l'émancipation.

Ainsi, « le droit à la ville se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habiter. Le droit à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) s'impliquent dans le droit à la ville ».

Dans sa mise en pratique, IEB recourt notamment à différentes formes de mise en débat (balades, ciné-club, ateliers d'affiches,...) pour que les habitants concernés au premier chef par la transformation de leur lieu de vie se positionnent. En 2015, IEB a poursuivi cette dynamique auprès de différents groupes d'habitants à Haren, à Cureghem, au quartier Midi, à la Cité Modèle et dans le Vieux Molenbeek. L'année 2015 a été particulièrement l'occasion de discuter du droit à la ville autour du maintien d'une activité productive singulière, celle de l'abattoir.

Un abattoir en ville et un forum pour en débattre

Cela fait maintenant plusieurs années qu'IEB s'intéresse à l'enjeu du devenir du site des Abattoirs d'Anderlecht. Tout a démarré en juin 2011, suite à un travail d'atelier réalisé par l'Unité 21 de l'école d'architecture de La Cambre qui a permis d'attirer l'attention de certaines associations sur le devenir du site dont IEB qui décida en février 2012 d'organiser une projection-débat et une rencontre avec des travailleurs des abattoirs sur l'intérêt de maintenir un abattoir en ville.

En effet, ce site de 10,5 hectares est aujourd'hui à un tournant stratégique de son existence : situé au cœur de la ville et en bordure du canal de Bruxelles, le voilà sous les projecteurs, le quartier aux alentours faisant peu à peu l'objet de spéculation immobilière. Ce contexte mêlé aux exigences croissantes de l'AFSCA a amené la SA Abattoir, qui gère le site, à réfléchir à son potentiel de croissance urbanistique et au devenir de ses activités. Cette volonté de transformation a fait craindre à certaines associations dont IEB, mais aussi l'ULAC et le CRU, que ces développements se réalisent de façon déconnectée avec les besoins du quartier.

Ces associations ont décidé de rentrer en dialogue avec la SA Abattoir de façon à assurer une véritable mise en débat public de cette transformation, ne se réduisant pas à une soirée d'information.

C'est ainsi que le SA Abattoir, IEB et le CRU mirent sur pied fin 2013 Forum Abattoir avec pour objectif de faire émerger un débat public sur l'avenir du site. La structure fut financée tout à la fois par des fonds de l'éducation permanente et par un subside de la Loterie Nationale. Ce «débat public» vise à identifier les acteurs concernés, à les mettre en dialogue pour mieux informer et consulter les habitants et usagers du site sur l'objet et la fonction de celui-ci.

Dès sa naissance, Forum Abattoir mit sur pied un comité d'accompagnement garant du projet veillant au soutien méthodologique et fournissant des conseils, des balises à l'évolution du débat. Il rassemble des acteurs de secteurs très divers et donc des points de vue et intérêts parfois divergents mais préservant une démarche constructive. Forum a également mis sur pied un local in situ dès octobre 2014 servant tout à la fois de lieu d'accueil, de rencontre, de discussion grâce à la mise en place de permanences. Le local héberge également un espace d'exposition. Autres outils : la réalisation d'un diagnostic au moyens de sources documentaires et d'interviews, l'élaboration d'un site internet, la fabrication d'un comptoir mobile permettant d'aller à la rencontre des habitants/usagers, la tenue de pauses cafés avec les travailleurs, la tenue d'ateliers avec des associations du quartier de première ligne et surtout de nombreuses balades touchant un public toujours plus large et diversifié. Chemin faisant, les questions se sont ouvertes et démultipliées creusant toujours plus loin la valeur d'usage d'un abattoir en ville et sa fonction centrale pour de nombreux acteurs : éleveurs, abatteurs, découpeurs, marchands et clients du marché aux viandes mais aussi du marché généraliste, riverains, migrants, bouchers, bruxellois, la Région, …

L'année 2015 constitua le point d'orgue de Forum Abattoir qui clôtura ses deux premières années d'activités par un week-end événementiel au mois de juin 2015 qui prit place sur le site du marché et dans l'ancienne halle aux viandes. Au menu, débats, expo, balade, écoutes sonores et projection rassemblant des riverains, des usagers du site, des abatteurs, des chercheurs,… Le vendredi en fin de journée, les employés du site et de ses environs finissant leur journée de travail ont eu la possibilité de rejoindre l'événement. Le samedi en journée, le marché accueillant plusieurs milliers de visiteurs ainsi que tous les marchands, tous avaient opportunité de se joindre à l'événement.

L'information récoltée fut également ramassée dans un journal : l'Abattoir Illustré et Den abattoir in woord&beeld, un journal grand public de 24 pages nourri de témoignages et d'observations de terrain, ils abordent les enjeux d'un abattoir en ville : l'emploi, l'alimentation, l'élevage, la formation, la planification urbaine. Sa diffusion fut et sera l'occasion d'ateliers et de débats.

Pour IEB poursuivre ce travail dans l'avenir a tout son sens. Les abattoirs d'Anderlecht ont toujours entretenu un lien particulier avec le quartier de Cureghem. Historiquement, ils ont constitué un pôle de développement économique et même académique important : école vétérinaire, tanneries, savonnerie, industries de conditionnement alimentaire qui s'étendaient le long du canal et dans les rues adjacentes. Au-delà du quartier, son rôle se définissait, et se définit encore, comme un pôle agro-alimentaire régional voire national. On voit bien que la réponse à la question du devenir n'est pas si simple dans des villes qui se débarrassent des activités « sales » et productives et que les enjeux et les préoccupations de la SA Abattoir, des politiques et des habitants sont souvent fort différents et qu'ils mènent parfois à des conflits d'intérêts puisque le bien-être des habitants et de la population ne va pas toujours de pair avec les ambitions économico-politiques portées par Anderlecht et la Région bruxelloise. On connaît par exemple les conflits que suscite la cohabitation proche de logements avec des activités productives. Ainsi, se pose la question des incidences que pourrait avoir la cohabitation sur le site des Abattoirs de fonctions de logement juste à côté d'un abattoir et d'un grand marché populaire.

La configuration des abattoirs d'Anderlecht est certainement à repenser, mais dans une optique de valorisation et de consolidation de ce patrimoine et de son unicité tout en l'adaptant pour qu'il puisse revêtir dans un avenir proche tout son potentiel d'abattoir assumé, intégré dans le tissu de la ville et visité par ceux qui en consomment le produit. Les histoires de ce quartier et de ce site sont intimement liées.

3. L'analyse critique des enjeux globaux

La prise en considération des enjeux globaux ou supra-locaux est une étape indispensable à la compréhension des réalités locales et de quartier. L'influence des décisions politiques, économiques et sociales prises par les autorités publiques (régionales, nationales voir européennes) s'inscrit dans une continuité qui conditionne la vie quotidienne des habitants de Bruxelles. Il s'agit dès lors de rendre intelligible comment et pourquoi ces déterminismes partiels pèsent sur les Bruxellois.

Il est dès lors fondamental d'associer un maximum d'habitants à cette réflexion. Pour, d'une part, tenter de mieux appréhender l'incidence des politiques publiques sur le quotidien à partir d'un recoupement des expériences et des vécus particuliers, et d'autre part, permettre une réappropriation des problématiques socio-environnementales par les habitants eux-mêmes en vue de leur dépassement.

Au travers de cette thématique, nous visons plus particulièrement la mise en débat d'enjeux globaux essentiels pour penser l'avenir de la ville : développement des transports publics, densification du territoire, dualisation socio-spatiale de la ville, planification et développement des fonctions urbaines (logement, bureau, activités productives, commerce, équipement,…), aménagement des grandes friches urbaines, avenir institutionnel de Bruxelles, enjeux transfrontaliers,…

Remarquons que tous ces enjeux sont fortement connectés les uns aux autres et que les réflexions menées ne pourront faire l'impasse d'une approche transversale incluant les dimensions sociale, environnementale, urbanistique, économique et culturelle.

Le Plan Air Climat Énergie – PACE – et la COP 21

Le mouvement environnemental bruxellois attendait avec impatience l'adoption d'un plan (quinquennal) qui identifie, hiérarchise et budgétise les objectifs à atteindre en matière de qualité de l'air, de réduction des gaz à effet de serre, de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. C'est donc assez naturellement qu'IEB a mené une analyse fouillée du PACE axe par axe, ceux-ci coïncidant pour tout ou partie avec les métiers de base qui structure le travail de l'association (transport, logement-bâtiment, économie de la ville-région, planification urbaine et aménagement du territoire, articulation des enjeux environnementaux et sociaux), analysant les mesures et actions proposés dans le texte. Les différents supports éditoriaux de l'association (lettre d'info, site web) ont largement communiqué au sujet de la mise à l'enquête publique du PACE du 25 mai au 31 juillet 2015 afin de recueillir les avis des comités membres et autres associations œuvrant dans le champ de l'écologie urbaine.

Vu l'importance de la matière et ses enjeux tant à l'échelle du territoire que transfrontaliers, IEB a produit un travail d'analyse conséquent du PACE qui décortique les différentes mesures envisagées. On le trouvera sur le site d'IEB : http://www.ieb.be/Le-Plan-regional-Air-Climat-Energie-PACE.

Concomitamment, ce qui témoigne derechef de l'importance du PACE, l'échéance du sommet sur le climat qui se tenait à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015 (COP21) a pressé les responsables des politiques environnementales des Etats à soumettre à l'ONU leur 'plan national' (INDC[1]) en amont du sommet. Ce dernier a dès lors mobilisé un large mouvement social et syndical autour des changements climatiques dont l'irréversibilité et les inconnues font peser la menace d'un emballement du climat. La prise de conscience était là, le constat des scientifiques unanime : l'atmosphère de notre planète se réchauffe à cause des émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par l'activité humaine. La compilation des « plans climat » nationaux soumis à l'ONU en amont du sommet ont servi de base aux négociations de la COP 21 et à la validation de l'Accord de Paris par 195 pays réunis en plénière.

Dans cette atmosphère en ébullition climatique, IEB a été sollicitée par les syndicats (CGSLB, CSC, FGTB), pour la deuxième année consécutive, afin d'organiser les formations BRISE (Réseau Intersyndical Bruxellois de Sensibilisation à l'Environnement) s'adressant à leurs délégués syndicaux autour des enjeux sociaux, environnementaux et économiques de la COP 21.

L'objectif général visait à explorer comment des solutions attentives à la fois aux aspects sociaux et environnementaux peuvent être construites afin de répondre aux problématiques environnementales actuelles (réchauffement climatique, pollution de l'air et des sols, épuisement des ressources naturelles et des sources d'énergies fossiles,...). L'occasion pour IEB de penser une mise en perspective du PACE quant à la sauvegarde/création d'emploi à travers le développement d'une économie respectueuse de l'environnement, des conditions de travail et intégrée dans son territoire, la Région de Bruxelles Capitale.

Trois grands thèmes ont été abordés pendant les neuf jours de formation (étalé d'octobre à décembre), à travers une problématique générale posant la question : « Quelle transition socio-économique pour répondre au défi climatique ? ». Pour y répondre des intervenants issus des milieux académique (Grégoire Wallenborn – IGEAT ULB, Stefan Kampelmann – DULBEA, Michel Huart – ULB, Alain Tondeur UMons), associatif (APERE, Associations 21, GRESEA, Climat et Justice sociale), entrepreneurial (Confédération de la Construction, Port de Bruxelles, CF2D) et le service public (Bruxelles Environnement).

1. L'acronyme « INDC » désigne les contributions décidées au niveau national qui ont été remises par les Parties en amont de la conférence Paris 2015 (COP21). Il s'agit d'un nouveau type d'instrument dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) qui ont permis aux États de présenter, en amont de la conférence, les efforts nationaux envisagés dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique.

Thème 1 : Une économie circulaire au service de la ville et créatrice d'emplois de qualité.

L'économie circulaire a le vent en poupe et est présentée comme une des solutions aux enjeux climatiques. Comment la définir afin qu'elle soit au service de la ville et de ses habitants et productrice d'emplois stables ? Quels sont les gestes à poser à l'intérieur de l'entreprise pour revaloriser, recycler, réutiliser les biens et matériels utiles à l'activité de l'entreprise ? Visite de terrain : l'entreprise CF2D, qui s'inscrit dans un projet plus large d'écopôle en Région bruxelloise (RecyK), qui vise à la création de nouvelles opportunités de travail pour les demandeurs d'emploi bruxellois peu qualifiés via le réemploi durable des déchets urbains dont, entre autres, le recyclage des cartouches d'encre et du matériel informatique.

Thème 2 : L'économie urbaine face au défi climatique.

Les villes sont d'importantes sources de gaz à effet de serre (GES). Contrairement aux idées reçues, l'activité économique n'est pas la principale responsable des GES mais bien davantage la consommation d'énergie liée aux bâtiments qu'ils soient résidentiels, commerciaux, administratifs ou d'entreprises (70 % de l'énergie consommée à Bruxelles). Pour autant, il y a une réelle tension entre consommation d'énergie et développement économique de la ville-région dont le potentiel de production d'énergie est limité, la rendant dépendante de l'importation quasi totale de l'énergie qu'elle consomme. L'occasion de mettre en perspective le PACE comme outil de maîtrise énergétique et d'articuler les questions climatiques et économiques, tout en gardant en ligne de mire les questions sociale et de l'emploi.

Thème 3 : L'économie d'une ville en chantier.

L'agrégation urbaine invite à penser de nouvelles façon de construire la ville et de l'approvisionner de manière durable en matières indispensables à son développement, tant en produits de consommation qu'en matériaux de construction. L'occasion de penser de nouvelles alliances Emploi-environnement relativement au secteur de la construction en région bruxelloise. Quelle mixité des fonctions ? Quels espaces de stockage et de travail pour les activités productives. Quelles dynamiques de collaboration entre le secteur public et le secteur privé. Quel potentiel de développement du bassin portuaire ? Mise en perspective du futur Village de la construction, au bassin Vergote, qui vise à mieux intégrer dans le tissu urbain la distribution de matériaux de construction aux professionnels et aux particuliers.

4. Lutte pour l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement

La question des inconvénients que peut apporter une vie urbaine fait partie du travail d'IEB. Si la ville a de nombreux et indéniables avantages comme la proximité des services, la facilité des transports en commun, l'activité économique, etc., elle a aussi ses nuisances.

Le coût de l'espace, rendant les logements bruxellois de plus en plus petits et chers, mais également les nuisances sonores, la pollution, le stress, font ainsi partie du quotidien d'une partie de plus en plus importante des Bruxellois.

Les classes moyennes continuent à fuir la ville pour trouver dans les banlieues une qualité de vie qui leur convient mieux. Cet exode amplifie un phénomène de dualisation sociale entre des populations précarisées, incapables de s'installer en périphérie et occupant des logements à la limite de l'insalubrité et les habitants des quartiers huppés bruxellois. Le retour espéré des classes moyennes en ville, accompagné d'une amélioration du cadre de vie, ne peut se faire au mépris des plus pauvres, obligés de s'entasser dans les derniers quartiers accessibles, voire de quitter la Région pour des villes de plus en plus lointaines.

Il en résulte un modèle non seulement anti-écologique, mais aussi anti-social dans la mesure où ce sont les Bruxellois les plus faibles qui souffrent le plus des nuisances environnementales. L'amélioration de la qualité de vie constitue donc naturellement un axe prioritaire de l'action d'IEB.

Les enjeux sont multiples et d'ordres divers :
- Mode de vie (mode de consommation, gestion des déchets, mode de déplacement,…)
- Egalité environnementale, que tous aient accès à des espaces sains
- Qualité de l'environnement (espaces verts et espaces naturels, biodiversité en ville, qualité de l'eau, maillages bleu et vert, protection des intérieurs d'îlot, perméabilité du sol,…)
- Santé publique (pollution de l'air, pollution sonore, rayonnement électromagnétique,…)
- Énergie (performance énergétique des bâtiments, sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie, énergies renouvelables,…)
- Qualité de l'espace public (lutte contre la publicité et la pollution lumineuse, place des usagers « faibles », lutte contre l'envahissement automobile,…).

Focus sur les formations d'IEB liées au cadre de vie

1. « L'Enquête Publique pas à pas »

Pour la troisième année consécutive, IEB en partenariat avec l'association GRACQ (Les cyclistes quotidiens ASBL) a proposé une journée de formation à l'enquête publique et à la planification dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la mobilité. Cette formation s'adresse à toute personne désireuse de mieux comprendre le cadre légal et l'objectif des enquêtes publiques.

L'objectif est d'accompagner les personnes dans un processus qui les aidera à faire émerger leurs connaissances en les confrontant aux différentes étapes des enquêtes publiques, de la mise à l'enquête d'un projet jusqu'à la réunion de la commission de concertation.

Les participants ont ainsi l'occasion de découvrir la législation en vigueur à Bruxelles (Cobat, PRD, PRAS, PPAS, Plan Régional de mobilité, Plan Communal de Mobilité, Plan Piéton, Plan vélo etc...).

IEB et le GRACQ ont privilégié une méthode de pédagogie active et participative axée sur un mode interactif et ludique. Les participants découvrent ainsi durant une première partie le cadre légal en vigueur via un jeu de fiches à hiérarchiser et durant la deuxième partie, participent à une réelle enquête publique sous forme de jeu de rôle. Cette mise en situation est ensuite évaluée collectivement lors d'un débat qui clôture la journée.

2. C'est Nos Oignons

Les espaces semi-naturels et verts font face à une densification de la ville qui les amène fréquemment à être menacés. La nécessité de leur préservation en regard des différents besoins en ville fait souvent débat. Il est donc apparu nécessaire d'ouvrir un espace de dialogue autour de cette problématique.

Différents collectifs et comités d'habitants ont fait l'expérience de la défense d'espaces verts. IEB en collaboration avec Le Début des Haricots a convié le comité « Sauvez la Plaine » et le comité de Haren à venir témoigner de leur vécu et des leviers d'actions qu'ils ont utilisés dans la perspective de sauvegarder des espaces jusqu'alors non bâti et comportant des intérêts environnementaux. L'organisation de cette soirée de discussion « Quelle intégration des espaces verts dans le développement urbain ? » a permis de mettre en exergue grâce à l'apport des différents participants le cadre législatif et les protections réglementaires existantes ainsi que les procédures auxquelles les habitants peuvent recourir pour exprimer leur désaccord concernant les transformations de la ville. Cette soirée d'échange a été organisée de sorte à valoriser les expériences et les connaissances de diverses personnes ressources tel que le Comité Avijl, Bruxelles Nature, l'association SOS Kauwberg. En effet, puisqu'ils sont actifs depuis de nombreuses années dans la défense de l'environnement bruxellois.

Les échanges issus de la rencontre de différentes personnes investies sur la problématique a permis de mettre en exergue la nécessité de rassembler les informations relatives au contexte juridique encadrant la protection des espaces semi-naturels et verts mais également de recueillir les différents moyens d'actions pour qu'ils puissent être pratiqués par d'autres collectifs critiques.

Les métiers de base – Focus de notre action sur les enjeux du canal de Bruxelles et les quartiers qui le bordent

Rappelez-vous qu'en 2010, IEB a fait le choix de faire des territoires qui bordent les 14km de canal traversant la Région une de ses priorités de réflexion et d'action. Six ans plus tard, cet intérêt ne s'est pas démenti, celui des pouvoirs publics et des promoteurs privés non plus. Les abords du canal font l'objet d'un important investissement politique, social et financier tant de la part des pouvoirs publics que de celle des investisseurs immobiliers. Territoire industriel en déclin, les quartiers qui bordent le canal font l'objet d'une concentration des « nouvelles » politiques territorialisées et de rénovation urbaine : Plan canal, création de zones d'entreprises en milieu urbain (ZEMU), contrats de quartier auxquels s'ajoutent aujourd'hui les contrats de rénovation urbaine (CRU), mise en place de zones franches ZEUS, Fonds Feder, marketing urbain,… Du côté du privé, les investissements spéculatifs ne cessent de croître également dans ces espaces délaissés par l'industrie. Ce double levier entraîne avec lui des mutations urbaines et sociales importantes. La rente foncière a grimpé en flèche autour de Tour et Taxis, sur la Rive gauche près des brasseries Belle-Vue ou au bassin de Biestebroeck.

Or les quartiers populaires autour du canal le sont précisément car ils restent accessibles aux plus pauvres, ils permettent à chacun de préserver un droit au logement au cœur de la ville et ils donnent accès aux services que seule elle peut offrir à moindre coût. Bruxelles est une des rares grandes villes européennes où les quartiers populaires ne sont pas relégués dans de vagues périphéries, mais situés au cœur du tissu urbain. Avec comme revers de la médaille qu'il n'y a pas de quartiers populaires « de remplacement » dans la périphérie immédiate aisée de la Région.

Les politiques de revitalisation combinées avec force depuis les années 2000 aux logiques de mixité sociale et d'attractivités territoriales mettent en danger l'équilibre, certes précaire, que les populations les plus démunies trouvent dans ces quartiers. Non contentes de chasser les pauvres, elles chassent aussi les activités économiques productives qui ont de plus en plus de difficultés à résider en ville. Bruxelles a encore la chance d'avoir un canal pour transporter des péniches au moindre coût, pour redévelopper un nouveau secteur industriel et pour loger une population peu qualifiée à proximité d'un travail mais elle est en train de mettre à mal cet atout. Le canal avec ses quais et son foncier a été créé dans un cadre industriel, il reste donc particulièrement adapté au redéploiement de nouvelles activités économiques (recyclage, réparation, transformation) dans un processus de réindustrialisation ouvert sur la ville et ses habitants.

Se concerter : le groupe canal

Depuis six ans, IEB tente d'œuvrer à ce défi du droit à la ville combinant le droit à la centralité des plus démunis avec une vision éco-sociale de la ville, et ce, en lien avec les comités de quartiers, les associations de premières lignes et autres acteurs locaux. Pour ce faire, IEB s'est doté d'un lieu de concertation permanente : le groupe canal.

Les problématiques de la zone du canal sont nombreuses : dualisation spatio-sociale, densification, éviction des industries, spéculation immobilière... C'est pourquoi, face à ces enjeux qui sont interconnectés, IEB a mis sur pied en 2011 un groupe de travail, le « Groupe Canal », qui regroupe des membres d'IEB mais aussi des associations et habitants préoccupés par la question de l'avenir du canal. Son approche est transversale incluant les dimensions sociales, environnementales, urbanistique, économique et culturelles et tente de mettre en résonance les réalités des quartiers bordant le canal. Il est le lieu de discussion autour des différents plans stratégiques de la Région tel le Plan canal, le Plan de marchandises, le Memorandum du Port de Bruxelles. Ces plans institutionnels y sont croisés avec des analyses critiques de chercheurs. Les comités et associations présentes peuvent articuler ses réflexions méta avec les enjeux concrets rencontrés sur leurs terrains respectifs. Il se réunit quatre à six fois par an.

Un travail régulier de terrain

Ce travail d'échange d'informations et d'analyse critique est complété par un travail régulier sur le terrain en travaillant sur le long cours avec les habitants, associations et autres acteurs locaux pour tenter d'y favoriser expertise et des prises de position collective par rapport aux transformations en cours. Cela sans perdre de vue les liens de ces mobilisations locales avec des enjeux régionaux plus globaux.

IEB a entamé un travail de ce type dans les quartiers suivants :

- Le site des Abattoirs d'Anderlecht et les rues adjacentes au travers d'une mise en débat public du devenir du site des abattoirs. Cette dynamique est assurée grâce à la création de Forum Abattoir fruit d'un partenariat entre la SA Abattoir, le Centre de Rénovation Urbaine (CRU) et IEB. Ici l'enjeu est celui du maintien d'une activité productive alimentaire (l'abattage) permettant tout à la fois d'assurer un circuit court de la viande, de préserver de l'emploi peu qualifié et d'assurer une évolution d'un site sous pression, en raison de sa proximité avec le canal, en équilibre avec les besoins du quartier. Visibiliser le rôle de l'abattoir pour lui donner une assise tout en en minimisant les nuisances pour permettre sa cohabitation avec un quartier d'habitation. Voir les développements en 2015 dans ce rapport p.9.

- Le quartier Heyvaert à cheval sur les commues d'Anderlecht et de Molenbeek et tissant l'axe ente la Porte de Ninove et le site des Abattoirs. Ce quartier accueille depuis les années 80 la plaque tournante mondiale du commerce de véhicules d'occasion à destination essentiellement du continent africain. Cette activité économique a favorisé l'installation de toute une série de commerces (restaurants de nourriture africaine,

épicerie de produits exotiques, églises pentecôtistes, téléboutiques,…). Cette concentration de commerces et de services a rendu le quartier attractif auprès de populations d'origine africaine qui est aujourd'hui plus du double dans le quartier Heyvaert qu'à Matongé. Cette équilibre socio-économique est fragilisé par un départ possible du commerce de véhicule d'occasion vers le nord de la Région avec le risque de laisser la voie libre à la spéculation immobilière dans un quartier où les loyers restent encore très accessibles. IEB a réalisé une étude sur les enjeux du quartier en 2014 (*http://www.ieb.be/Heyvaert-vers-une-transformation*) et suit de près, en partenariat avec l'Union des locataires d'Anderlecht (ULAC) et le CRU, les évolutions de celui-ci notamment dans le cadre du contrat de quartier Compas.

- La Porte de Ninove : il s'agit de nœud de mobilité à l'interface de trois communes : Anderlecht, Molenbeek et la Ville de Bruxelles. Au fil des années et des législatures, cette zone a fait l'objet de tractations politiques et spéculatives en raison d'un foncier partagé entre propriété publique et privée. Des projets d'aménagements divers s'y sont succédé. Depuis la formation d'une nouvelle majorité après les élections régionales de 2014, le dossier a connu un coup d'accélérateur. Si l'aspect mobilité s'est amélioré, d'autres liés au réaménagement du parc ainsi que la question épineuse de la répartition logement privé/public restent en questionnement. Pour IEB, l'enjeu de ce dossier se situe autour d'un réaménagement qui prenne en considération toutes les réalités sociologiques des quartiers. IEB travaille depuis plusieurs années sur ce terrain en concertation avec les associations et comités concernés : La Rue, Bruxelles-Fabriques, le comité Heyvaert, le Bral, l'ARAU,...

- Le bassin de Biestebroeck entouré des Goujons, de la Digue du Canal et du quartier Wayez. Il s'agit d'un endroit stratégique dans la partie sud du canal en raison de l'existence d'un bassin giratoire pour les péniches. C'est le lieu le plus opportun pour développer une activité portuaire au service de la ville au sud de la Région. Le Plan canal en a fait sa zone pilote et un contrat de quartier portant sur la rive gauche a démarré en 2015. La rive droite du bassin constitue une bassin d'emploi important encore affecté en zone d'industrie urbaine jusqu'il y a peu. Mais le PRAS démographique l'a transformé en zone d'entreprise en milieu urbain (ZEMU) générant une spéculation immobilière patente, de nombreux terrains ayant changé de mains en l'espace de quelques années (voir notre étude : http://www.ieb.be/IMG/pdf/etude-biestebroeck_ieb_07-13.pdf). IEB, en collaboration avec le CRU et Bruxelles-Fabriques, mène une veille permanente sur les évolutions de ce territoire pour y préserver un bassin d'emploi adapté à la main d'oeuvre peu qualifiée et un lieu de vie accessible aux petites bourses.

- Le site de Tour et Taxis et le quartier Maritime. Le site de Tour et Taxis, en voie d'urbanisation avec des projets de bureaux à front d'avenue du Port et de logement rue Picard a également vu apparaître un nouveau parc, largement investi par des populations aisées extérieures aux quartiers riverains. Après une période transitoire laissant les riverains issus des classes populaires dubitatifs, le parc commence petit à petit à être utilisé par la population locale tandis qu'une réflexion incluant les habitants et le milieu associatif local s'est mise en place sur les usages futurs du parc au travers d'une nouvelle dynamique: «la plateforme

T&T». IEB assure le secrétariat de cette plateforme qui prépare notamment l'intervention des habitants dans l'enquête publique concernant le futur Plan Particulier d'Aménagement du Sol qui devrait avoir lieu en 2016.

Tentative d'une recherche action

La recherche-action (RA) est une démarche qui mobilise la dimension micro même si elle est susceptible d'avoir des effets macros. Pour une question pragmatique de faisabilité, cette méthode pouvait difficilement être utilisée simultanément sur l'entièreté de la zone canal. Mais les enseignements tirés d'une RA sur une échelle micro (un quartier de la zone canal) pouvaient bien entendu servir à la reproduction d'une démarche similaire sur un autre quartier ultérieurement. Ce travail a démarré en 2012 sur une portion du territoire du Vieux Molenbeek situé entre la Porte de Ninove et la Gare de l'Ouest. Il a démarré par le développement d'une connaissance plus approfondie des particularités du terrain choisi. Des données quantitatives et qualitatives ont été réunies pour alimenter la réflexion et l'analyse des enjeux liés aux transformations sociales et urbaines des quartiers. Dans le même temps, un ancrage local était établi pour assurer des permanences dans le quartier et une maquette du quartier analysé était réalisée. La première étape visait à l'imprégnation du quartier et à la création de liens de confiance réciproque entre acteurs d'IEB et habitants des zones concernées. L'expérience de recherche-action toute riche d'enseignement fut-elle s'est heurtée à certaines limites par manque de ressources mais aussi parce qu'il n'a pas été possible de constituer d'alliances suffisamment fortes avec des associations de première ligne. Une autre méthode d'approche est aujourd'hui envisagée s'apparentant à un travail régulier de terrain.

Les recours administratifs et judiciaires – recours introduits en 2015

Le centre commercial Docks Bruxsel situé Quai des Usines

Docks Bruxsel est un centre commercial de plus de 50 000 m² occupé à sortir de terre à hauteur du pont Van Praet, le long du canal face au Domaine Royal. Ce méga-projet commercial porté par le groupe Equilis s'est vu délivrer, après maints atermoiements, tous ses permis (permis d'environnement, permis d'urbanisme et permis socio-économique) entre 2012 et 2013.

Les différents permis ont fait l'objet de recours divers tant par des riverains que des acteurs associatifs dont IEB. Les reproches contre Docks Bruxsel touchent à la non compatibilité du projet avec la Zone d'Industrie Urbaine (ZIU) du Plan Régional d'affectation du sol (PRAS) où le projet prend place. D'autres reproches touchent au fait que l'étude d'incidences soumise à enquête publique n'était disponible qu'en français alors même qu'il s'agit d'un élément essentiel du dossier devant permettre aux habitants d'être informés sur les incidences du projet. Dans le même sens, le projet n'a pas été soumis à enquête publique sur la commune de la Ville de Bruxelles, ni à l'avis de la Région flamande, et ce, alors que l'étude d'incidences du projet prévoyait des incidences socio-économiques et de mobilité sur ces deux territoires connexes.

Les requérants ont également reproché à la Région de s'être basé sur une étude d'incidences obsolète et de ne pas avoir soumis à enquête publique des compléments à l'étude d'incidences qui n'ont, au par ailleurs, pas été réalisés par un bureau agréé. Un autre gros grief touche aux problèmes de mobilité que le nouveau centre commercial ne manquera pas d'engendrer avec ses 150.000 visiteurs par semaine (comme exposé dans la demande de permis d'urbanisme) compte tenu du fait que le projet est situé en périphérie avec une accessibilité en transports en commun restreinte. Le plan d'action imposé à Equilis en vue de limiter la part modale réservée à la voiture à 50 % est plein de bonnes intentions mais ne sera sûrement pas suffisant pour produire dans les faits ce modal shift dès lors que les leviers de décision en matière de mobilité n'appartiennent pas à Equilis mais bien à Bruxelles et aux autres régions (on pense à la politique de taxation des voitures de société, au péage urbain, à la mise en place du RER, etc).

En février 2015, le Conseil d'État annulait le permis socio-économique pour insuffisance de motivation au regard de la conformité du projet au Plan régional d'affectation du sol (PRAS) et l'insuffisance de garanties eu égard aux problèmes énormes de mobilité que ne manquera pas de créer le projet. Dans un vide procédural lié à la régionalisation de la matière, un comité interministériel pour la distribution ad hoc est mis sur pied pour délivrer un nouveau permis socio-économique au centre commercial.

Un mois plus tard, le 12 mai 2015, l'auditeur du Conseil d'État rend un avis pointant également les problèmes de conformité au PRAS et de mobilité. Début juillet, le gouvernement régional préfère prendre les devants et retirer la décision attaquée, échappant ainsi à la probable annulation de sa décision par le Conseil d'État. Il adopte une nouvelle décision relative au permis d'environnement, mieux motivée. Le fait que la décision soit mieux motivée ne change rien aux défaillances relevées de la procédure d'adoption du permis d'environnement ni aux nuisances du projet en terme de mobilité. IEB, l'ARAU, le BRAL et BBL sont donc allés en recours contre ce nouveau permis d'environnement. Le recours est actuellement en cours d'instruction devant le Conseil d'État.

Par la suite, Equilis a obtenu une modification de son permis d'urbanisme non pas pour alléger la charge d'un projet déjà si vivement questionné mais pour encore accroître sa superficie et le nombre de places de parking…. Les quais du canal et les habitants de la Région pourraient rêver de décisions et de projets plus limpides.

Le projet de Prison à Haren

Le projet de prison à Haren vise la construction d'un complexe pénitentiaire de 1 190 places (la plus grande prison de Belgique), 537 emplacements de parking, la démolition d'immeubles et l'abattage de 300 arbres, l'aménagement des abords sur le site ainsi que l'aménagement sur le territoire de la Ville d'une amorce de la voirie de desserte à partir du boulevard de la Woluwe (sur le territoire de Machelen) et l'aménagement autour du complexe d'un passage public pour piétons et cyclistes dans un environnement de verdure et de loisirs. Il s'agit d'un projet réalisé dans le cadre d'une procédure DBFM (forme de PPP) dont le marché a été octroyé au consortium Cafasso.

Depuis quatre ans, de nombreux riverains et associations s'opposent au projet de méga-prison. En juin 2015, le permis d'environnement est délivré et plusieurs habitants de Haren introduisent avec IEB un recours contre le permis d'environnement.

En décembre 2015, le Collège d'environnement de la Région de Bruxelles-Capitale refuse le permis d'environnement octroyé à Cafasso pour le projet de méga-prison à Haren et critique lourdement l'étude d'incidences sur laquelle repose toute la procédure d'octroi des permis.

Dans sa décision, le Collège d'environnement donne droit à plusieurs arguments avancés par les requérants : la loi oblige le demandeur à étudier des sites alternatifs en comparant leurs incidences variables sur l'environnement. Cafasso ne l'a pas fait, en se concentrant uniquement sur le site de Haren, en se retranchant derrière un choix politique qui n'a par ailleurs jamais été expliqué valablement et en avançant des motifs économiques sans se pencher sur les considérations environnementales.

S'ensuivent des conséquences sérieuses qu'épingle le Collège, notamment :

– En matière de mobilité, l'étude d'incidences est indigente, présupposant l'impossibilité d'installer une prison ailleurs qu'à Haren, supposant que les choix de rénovation de Saint-Gilles et Forest sont impossibles, négligeant le problème posé par l'éloignement de Haren du Palais de justice et faisant fi de l'encombrement déjà observé à Haren et sur la E40.

– L'étude d'incidences n'examine pas les effets cumulatifs en termes environnementaux et de mobilité de plusieurs autres projets dans la même zone dont Uplace, Decathlon et l'OTAN.

– L'étude repose sur l'hypothèse excessivement optimiste de voir un nouveau métro, un nouveau tram, des lignes de bus et un nouveau service RER actifs autour de la prison en 2020.

– La qualité de l'air, qui ne peut que se dégrader par le projet de prison, n'a pas été prise en considération,

– L'étude n'a nullement examiné les effets du détournement de la source du Keelbeek demandé par Cafasso.

Et le Collège de conclure que toute autorité délivrante d'un permis doit s'assurer que le projet constitue la meilleure solution envisageable eu égard aux incidences sur l'environnement, ce qui n'est pas le cas en l'espèce, le choix opéré résultant de négociations politiques dont les résultats ne sont pas joints au dossier.

Par la suite, Cafasso a introduit un recours contre la décision du Collège d'environnement. Le gouvernement doit se prononcer sur ce recours, ce qu'il n'a pas encore fait à ce jour.

Les requérants et leurs nombreux soutiens sont déterminés à poursuivre la procédure jusqu'à son terme. D'autres recours sur des éléments du dossier sont d'ailleurs pendants. Rappelons que la Ville de Bruxelles elle-même a aussi freiné l'avancée du projet en refusant de déplacer le sentier du Keelbeek.

Les décisions du Collège d'environnement et de la Ville de Bruxelles fragilisent sérieusement l'ensemble du projet et confirment ce qu'ont toujours répété Harenois et associations : le projet est trop grand, trop cher, trop loin, dévastateur, et mal ficelé. Il ne doit pas être réalisé.

Alors que le méga-projet s'embourbe aux niveaux communal et régional, les questions parlementaires posées à la Chambre font apparaître que ce projet repose sur un vide juridique préoccupant. L'État s'est en effet engagé dans un projet qui le lierait pour 25 ans et qui coûterait plus de 3 milliards d'euros, alors qu'aucun contrat ne semble avoir été signé et qu'aucune pièce du dossier n'est transmise aux députés par les ministres.

Le Plan de mobilité du Pentagone

IEB, l'ARAU, le BRAL et plusieurs riverains ont introduit un recours contre le Plan de mobilité du Pentagone adopté par la Ville de Bruxelles le 1er décembre 2014.

Ce plan de mobilité prévoit la piétonisation des boulevards du centre (entre de Brouckère et la rue des Pierres), il prévoit aussi 2000 nouvelles places de parking à répartir sur 4 nouveaux parkings souterrains à créer (place de l'Yser, Nouveau Marché aux Grains, Place du Jeu de Balle et place Rouppe). Il prévoit également une diminution de l'accessibilité en transports en commun du centre ville dès lors que de nombreux terminus en seront éloignés et que plusieurs bandes bus seront supprimées.

La Platform Pentagone, bien que favorable au principe de piétonnier, s'insurge contre la manière dont ce plan a été imposé par la Ville de Bruxelles, sans enquête publique ni évaluation des incidences alors que la législation impose que des tels plans soient soumis à la participation du public et à une évaluation des incidences notables sur l'environnement. Par ailleurs, le Plan de mobilité qui a été adopté ne respecte pas non plus le cadre légal en vigueur à Bruxelles pour adopter un plan communal de mobilité : il ne comprend aucune évaluation de l'offre et de la demande ni une étude des différents scénari de mobilité qui doivent être pris en considération pour répondre aux besoin de mobilité locale compte tenu du plan régional de mobilité. Enfin, la Ville de Bruxelles n'a pas vérifié la compatibilité du plan de mobilité Pentagone avec le Plan Régional de Mobilité en vigueur (Plan Iris 2).

En janvier 2016, un permis d'urbanisme a été délivré pour «réaménager les boulevards du centre, et divers espaces publics situés autour de cet axe, de façade à façade ».

Ce permis d'urbanisme vise à pérenniser et concrétiser le Plan de mobilité précédemment adopté. Comme son intitulé l'expose, il prévoit différents réaménagements pour les espaces concernés par le plan de mobilité Pentagone.

Si la demande de permis d'urbanisme a cette fois fait l'objet d'un rapport d'incidences sur l'environnement, on ne peut que constater que cette évaluation est tout à fait lacunaire dès lors que l'évaluation des incidences n'est réalisée que sur la zone réaménagée alors même que le rapport des incidences reconnaît que le réaménagement aura un impact sur l'ensemble du centre-ville. Bien entendu, ce permis d'urbanisme pose aussi problème dans la mesure où il repose sur un plan de mobilité qui est lui-même illégal, comme exposé plus haut.

La Plateforme Pentagone, dont IEB fait partie et constituée de près d'une trentaine d'associations, comités de quartier, associations de commerçants, (http://www.platformpentagone.be/) préconise plusieurs piétonniers plus petits, au cœur des quartiers, pour une réelle amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des habitants, plutôt qu'un grand piétonnier dont les ambitions essentiellement touristiques de la Ville risquent de mettre à mal les commerces de proximité et dont la seule ambition est d'avoir déplacé dans les rues voisines, plus étroites et densément peuplées, toutes les nuisances liées au trafic.

Le Conseil d'État ne s'est pas encore prononcé sur les recours introduits.

Les charges d'urbanisme dans le projet GESU

Le 3 novembre 2015, IEB et l'ARAU déposaient un recours devant le Conseil d'État contre la délivrance du permis octroyé pour le projet d'hôtel de 75 chambres et de 77 logements sur le site dit du Gesù au Botanique. Quelles sont les raisons de ce recours ?

Ce projet génère des charges d'urbanisme pour un montant total de 1 436 318 €, montant fixé par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 septembre 2013 relatif aux charges d'urbanisme imposées à l'occasion de la délivrance des permis d'urbanisme. L'arrêté précise que la charge d'urbanisme peut être une charge en nature ou une charge en numéraire.

Le permis contesté impose au demandeur une charge en nature consistant à consacrer au logement conventionné 9 des 77 logements prévus sur le site. Le logement conventionné est un logement qui ne peut être loué ou vendu qu'à des personnes aux revenus moyens et à un prix plafonné. La valeur d'investissement des 9 logements a été évaluée par le demandeur à 1 720 000 euros.

Le problème soulevé par le recours d'IEB et de l'ARAU est que le permis ne prévoit pas de transfert de propriété des 9 appartements aux pouvoirs publics. En d'autres termes, le demandeur reste propriétaire des logements et jouira donc des revenus qu'ils généreront.

Or, la véritable charge d'urbanisme supportée par le promoteur est le coût économique constitué par la perte de revenus provoquée par le fait que le promoteur ne pourra vendre ou louer ses logements au prix du marché mais bien aux conditions du logement conventionné, soit une valeur largement inférieure à 1 720 000 euros. Tel quel, ce permis constitue donc un beau cadeau au demandeur…

Les raisons du recours déposé par IEB et l'ARAU sont les suivantes :

- il s'agit d'éviter toute jurisprudence qui serait générée par une mauvaise interprétation de l'arrêté relatif aux charges d'urbanisme : les 9 logements doivent être cédés à titre gratuit aux pouvoirs publics,
- l'arrêté du 26 septembre 2013 relatif aux charges d'urbanisme devrait être revu pour éviter qu'une telle méprise ne se reproduise.

Le Conseil d'État ne s'est pas encore prononcé sur ce recours.

La réforme du Conseil d'Etat

Début 2015, le Parlement fédéral a modifié certains aspects du recours en annulation devant le Conseil d'État[1] pour éviter, comme cela était reproché, que certains recours, même gagnants, paralysent l'action du Gouvernement. La réforme touche à la procédure de suspension des actes, lorsque l'urgence est reconnue, dans l'attente que le Conseil d'État se prononce sur le recours en annulation. Désormais, dans le cas où il y a un acte à première vue annulable en urgence, le Conseil d'État ne pourra plus le suspendre sans procéder à une balance des intérêts en présence[2]. Des intérêts financiers pourraient peser dans la balance… La réforme touche aussi au maintien, désormais possible, des effets des actes individuels annulés[3].

Suite à un recours introduit par sept associations, dont IEB, une partie de cette réforme (la « boucle administrative ») a été annulée par la Cour constitutionnelle. La boucle administrative devait permettre au pouvoir public, à l'invitation du Conseil d'État, de « corriger un acte » qui sinon serait annulé.

Pour mémoire,

D'autres recours introduits par IEB avant 2015 sont toujours pendants. Il s'agit des recours contre :
- le RRUZ au Quartier européen ;
- les tours Europa et Leaselex toujours dans le Quartier européen ;
- le PRAS Démographique.

1. Le Conseil d'État est le juge de l'autorité administrative. Il a la charge d'annuler les actes et règlements des autorités administratives illégaux.
2. La balance des intérêts a lieu s'il y a une demande du pouvoir public.
3. C'est ainsi que maintenant, dans des cas « exceptionnels », un acte administratif annulé pourra voir ses effets maintenus.

Les modes de financement et les comptes

Les modes de financement

Subsides régionaux

En 2015, IEB a bénéficié de subsides régionaux pour les activités suivantes :
- missions de base en matière d'environnement (Ministre de l'Environnement) ;
- missions de base en matière de mobilité (Ministre des travaux publics et de la Mobilité) ;
- collecte et diffusion des enquêtes publiques (Ministre de l'Aménagement du Territoire).

Le montant total octroyé par la Région et ses administrations était de 187.198,00 €.

Communauté française

En 2015, le subside attribué par la Fédération Wallonie-Bruxelles à IEB dans le cadre du décret de l'Éducation permanente (IEB est reconnu dans les axes 1 et 3.2.) était de 267.200,21 €.

Fédéral

IEB participe, comme chaque année, au travail commun des quatre fédérations environnementales (dites 4FD) avec ses partenaires Inter-Environnement Wallonie, le Bral et le Bond Beter Leefmilieu. Cet apport bruxellois aux réflexions sur les dossiers fédéraux est symboliquement reconnu par le gouvernement fédéral à hauteur de 8.800,00 €.

Projets ponctuels

- Syndicats formation brise = 9.000,00 €
- Loterie Nationale, développement durable, projet abattoirs : 52.834,18 €

Compte de résultats – Exercice de l'année 2015

Rubriques du Compte de Résultats	2015
VENTES ET PRESTATIONS	**806.548,53 €**
Ministère Communauté française	267.200,21 €
Subventions Région bruxelloise	187.198,00 €
Subventions à l'emploi	247.893,67 €
Bruxelles en mouvements	14.774,78 €
Subvention fédérale	8.800,00 €
Dons	12.831,80 €
Cotisations	654,00 €
Autres	67.196,07 €
COUT DES VENTES ET PRESTATIONS	**795.258,15 €**
Rémunérations et charges sociales	624.323,71 €
Services et bien divers	180.183,55 €
Autres	-9.249,11 €
BENEFICE D'EXPLOITATION	**11.290,38 €**
Produits financiers	84,69 €
Charges financières	347,35 €
BENEFICE COURANT	**11.027,72 €**
Produits exceptionnels	1.818,07 €
Charges exceptionnelles	0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	**12.845,79 €**

Liste des membres (au 31 décembre 2015)

Associations spécialisées

DÉPLACEMENTS

- Collectif PlaceOvélo
- GRACQ asbl – Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens
- Gutib asbl – Groupement des utilisateurs des transports publics à Bruxelles
- Pro Velo asbl [1]

LOGEMENT – SOCIAL

- Habitat et Participation
- Pierre d'Angle asbl

NATURE – ENVIRONNEMENT

- APERE asbl – Association pour la Promotion des Énergies Renouvelables
- Apis Bruoc Sella [1]
- Bruxelles Air Libre asbl
- Bruxelles Nature asbl
- CEBE asbl – Commission de l'Environnement de Bruxelles et Environs
- CEBO asbl – Commission de l'Environnement de Bruxelles-Ouest
- EauWaterZone
- Escaut Sans Frontière – Coordination Senne
- Greenpeace Belgium asbl [1]
- Le début des haricots asbl
- Natagora asbl
- PAN asbl – Pesticides Action Network
- Tournesol – Zonnebloem asbl
- WWF Belgium asbl

PATRIMOINE

- Archives d'Architecture Moderne asbl
- Cercle d'Histoire et d'Archéologie et de Folklore d'Uccle et Environs
- Comité Bruxelles-Fabrique
- Pétitions-Patrimoine asbl
- Quartier des Arts asbl

URBANISME – ARCHITECTURE

- ARAU asbl – Atelier de Recherche et d'Action Urbaines
- Centre de Rénovation Urbaine

CULTURE URBAINE

- Plus Tôt Te Laat vzw

Les Comités de quartier

ANDERLECHT

- Comité de quartier Vogelenzang – Anderlecht
- Neerpede Vivra asbl

AUDERGHEM

- Comité des habitants de la Chasse Royale

BRUXELLES – Neder-over-Heembeek - Haren

- Comité de quartier Pagodes-Beyseghem-Albert
- Comité de Haren asbl [1]

BRUXELLES – QUARTIERS LOUISE / SUD

- Comité Victoria-Roosevelt
- Les Amis du Bois de la Cambre asbl

BRUXELLES – QUARTIER NORD-EST

- AQL asbl – Association du Quartier Léopold
- GAQ asbl – Groupe d'Animation du Quartier Européen de la Ville de Bruxelles

BRUXELLES – LAEKEN

- Comité de quartier Marie-Christine/Reine/Stéphanie

BRUXELLES-PENTAGONE

- Comité de défense des habitants de Bruxelles-Centre
- Comité de la Samaritaine
- Comité de quartier Notre-Dames-aux-Neiges
- Comité Général d'Action des Marolles - CGAM asbl
- Comité Rouppe
- Parc d'Egmont asbl
- Comité de Quartier Saint-Gery

ETTERBEEK

- AQL asbl – Association du quartier Léopold
- Association Riverains Jourdan [1]
- Comité de défense du quartier des avenues Nouvelle et de la Couronne (C.D.Q.A.N.C.)

FOREST

- Les Amis des Parcs de Forest et Duden

IXELLES

- AQL asbl – Association du quartier Léopold
- Comité XL-Nord
- Parcours Citoyen XL

JETTE

- Le Comité de quartier Magritte

MOLENBEEK-SAINT-JEAN

- Comité Voltaire
- Comité de quartier le Maritime
- La Rue Asbl
- L'Ouest en débat

SAINT-GILLES

- Comité de défense de Saint-Gilles
- Comité de quartier Midi
- Respire asbl

SCHAERBEEK

- Comité Colignon
- Comité de quartier d'Helmet
- Comité de quartier Emile Max [1]
- Comité de quartier Evenepoel
- Comité du Carré des Chardons
- Comité de quartier Terdelt asbl
- Groupe d'Action Schaerbeek – Saint-Josse (GASS)

UCCLE

- Association de comités de quartiers ucclois asbl (ACQU)
- Association du quartier Lorraine
- Comité du quartier Fond'Roy asbl [1]
- Ligue des Amis du Kauwberg asbl
- S.O.S. Kauwberg asbl

WATERMAEL-BOITSFORT

- Comités de quartiers réunis de Watermael-Boitsfort (CQRWB) [1]

WOLUWE-SAINT-LAMBERT

- Ateliers de la rue Voot
- Comité de quartier Schuman-Peupliers-Bouleaux et environs [1]
- Comité de quartier Dries asbl
- Comité de quartier Parvis Saint-Henri – Linthout
- Wolu-Inter-Quartiers asbl

WOLUWE-SAINT-PIERRE

- Comité Grandchamp

Membres à titre individuel

Pénéloppe FITZMAN (AG du 20 septembre 2012)
Albert MARTENS (AG du 20 juin 2013)
Nicole PURNODE (AG du 20 juin 2013)
Gwenaël BREËS (AG du 17 juin 2015)

1. Membres adhérents (AG du 20/06/2013)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION[1]

(Composition du C.A. Publiée au Moniteur belge du 09 juillet 2015)

Présidence

- Chloé DELIGNE (EauWaterZone).
- ASBL Pétitions-Patrimoine, représentée par Monsieur Raphaël RASTELLI.
- ASBL Association du quartier Léopold, représentée par Monsieur Marco SCHMITT.

Administrateurs

- ASBL Centre de Rénovation Urbaine, représentée par Monsieur Abderazak BENAYAD.
- ASBL Groupe d'Animation du Quartier Européen de la Ville de Bruxelles, représentée par Monsieur Christian DEKEYSER.
- ASBL Le Début des Haricots, représentée par Monsieur Nicolas DELAUNOY.
- Sylvie EYBERG, (Comité de quartier le Maritime).
- ASBL ARAU, représentée par Michel GODARD.
- Pierre MEYNAERT, (L'Ouest en débat).
- Dominique NALPAS, (Parcours Citoyen).
- Nicole PURNODE, (membre individuel).
- ASBL Association des comités de quartier ucclois, représentée par Monsieur Denys RYELANDT.
- Jean-Louis SMEYERS, (Comité Marie-Christine/Reine/Stéphanie).
- Marie-Anne SWARTENBROECKX, (Comité de quartier Notre-Dame-aux-Neiges).
- ASBL Bruxelles Fabriques, représentée par Monsieur Patrick WOUTERS

1. La présentation de la nomination des administrateurs est calquée sur les exigences de publication au Moniteur Belge. C'est pourquoi les associations de fait sont indiquées entre parenthèses à côté de la personne qui les représente *de facto*.

LE SECRETARIAT

(au 31 décembre 2015)

Nomination de délégués à la gestion journalière

(publication Moniteur belge du 4/11/2014) :

-Thierry KUYKEN, Chargé de mission
- Hélène QUOIDBACH, Conseil juridique
- Claire SCOHIER, Chargée de mission

Équipe d'IEB

- Mohamed BENZAOUIA, Chargé de mission
- Liévin CHEMIN, Chargé de mission
- Stéphanie D'HAENENS, Chargée de mission
- Sophie DEBOUCQ, Chargée de mission
- Anne DELFAIRIÈRE, Bibliothèque, photothèque, documentation, revue de presse
- Samy HADJI, Chargé de mission
- Isabelle HOCHART, Chargée de mission
- François HUBERT, Graphiste, mise en page du BEM
- Jérôme MATAGNE, Chargé de mission
- Philippe MEERSSEMAN, Graphisme, site Internet, informatique
- Esther RASO GRANDA, Auxiliaire Administrative, Logistique de Projet
- Dalila Riffi TEMSAMANI, Secrétariat, Comptabilité, Suivi des abonnements du BEM
- Mathieu SONCK, Chargé de mission

Les représentations dans les organes consultatifs et coordinations

IEB est représenté dans les organes consultatifs et coordinations suivants par les personnes nommées :

Association 21

Mohamed BENZAOUIA

Bruxelles Nature asbl

Sophie DEBOUCQ

Centre Urbain

Michel VAN ROYE et Claude SIMONIS

Fonds européen de développement régional (FEDER)

Mohamed BENZAOUIA

Conseil consultatif du logement :

Thierry KUYKEN

Commission Régionale de la Mobilité
Jérôme MATAGNE et François HUBERT

Commission Régionale de Développement
Jérôme MATAGNE

Conseil de l'Environnement
Sophie DEBOUCQ

Conseil Fédéral pour le Développement Durable (CFDD)
Mathieu SONCK

Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente
Christian DEKEYSER

Coordination entre les quatre fédérations
Hélène QUOIDBACH

Credal sc
Mathieu SONCK

Escaut sans frontière, Coordination Senne
Mathieu SONCK

Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente (FESEFA)
Christian DEKEYSER

FESEFA – Chambre de l'Éducation permanente
Dalila RIFFI

Plate-forme associative ACS
Dalila RIFFI

Plate-forme francophone du volontariat
Christian DEKEYSER

Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat
Mathieu SONCK, Thierry KUYKEN

Réseau FA (New B)
Dalila RIFFI, Thierry KUYKEN

Réseau Idée
Sophie DEBOUCQ

Actions Presse d'Inter-Environnement Bruxelles en 2015

Communiqués et conférences	Partenaires	Date	Diffusion
1. 41 ans et alors ? Urbanisme et luttes urbaines (communiqué)		IEB	janvier
2. Plan de mobilité du Pentagone : La Ville de Bruxelles doit respecter la loi (conférence)	ARAU, BRAL, IEB	12 février	La Capitale,La Libre Belgique, 7sur7, TLB, RTBFradio
3. Une mégaprison à Haren en 2018 : Les carottes sont-elles cuites ? (Midis de l'A.S.M.)	Association syndicale des magistrats asbl, IEB	26 février	
4. Haren under arrest : ` Pourquoi il faut stopper le projet de mégaprison à Haren ! (communiqué)	A.S.M., IEB, , La Ligue des Droits de l'Homme, Observatoire International des Prisons	26 mars	Brussel deze Week, Viva Bxl
5. Inter-Environnement Bruxelles privée de subventions... donne de la voix (communiqué)	IEB	1er avril	Belga, Bel RTL, Brusselnieuws, Het Nieuwsblad, La Dernière Heure, La Capitale, La Libre Belgique, Le Soir, RTBF JT, TLB, Viva Bxl,
6. Une mégaprison à Haren ? Pas question ! (communiqué)	Collectif Vrije Keelbeek libre !, Comité de Haren, IEB, Respire asbl	22 avril	
7. BEM n° 275 : No mini-ring, no parking, no bling bling ! (communiqué)	IEB	23 avril	
8. Créer 3 centres commerciaux rend nul et non avenu tout investissement dans la politique de mobilité (communiqué)	AVC, beweging.net, BBL, BRAL, CSC Bruxelles, IEB, UCM, Unizo	27 avril	
9. Haren under Arrest : : Mégaprison de Bruxelles (communiqué)	A.S.M., IEB, La Ligue des Droits de l'Homme, Observatoire International des Prisons	19 mai	La Capitale, La Libre Belgique, L'Echo, Le Soir

10	Les travailleurs et les commerçants indépendants payeront le prix de la concurrence issue de la création des trois centres commerciaux	AVC, beweging.net, BBL, BRAL, CSC Bruxelles, IEB, UCM, Unizo	10 juin	
11.	Mégaprison à Haren : Tous irresponsables ? ! (communiqué)	A.S.M., BXL Laïque, Comité de Haren, IEB, La ligue des droits de l'homme, Le début des Haricots, Respire asbl,	18 juin	Viva Bxl
12	Ceci n'est pas un piétonnier : Inauguration (conférence)	La Platform Pentagone	26 juin	Belga, La Libre, Le Vif, TLB, TV Brussel
13	BEM n° 276 : Cureghem, un abattoir et une terre d'accueil ! (communiqué)		IEB	19 août La Capitale
14	Veut-on couler la Justice avec la méga-prison de Haren (carte blanche)	Collectif	10 septembre	L'Echo
15	Enquête sur le piétonnier : un chat dans un sac (communiqué)	Platform Pentagone	16 septembre	
16	BEM n° 277 : Ne pas dépasser (communiqué)	IEB	23 septembre	
17	Prolongation appel à projet Quartiers Verts 2015-2016 (communiqué)	IEB	14 octobre	
18	BEM n° 278 : Votre contrat de quartier (communiqué)	IEB	5 novembre	
19	Mégaprison Haren : le Collège de l'environnement carbonise le permis d'environnement (communiqué)	Comité de/van Haren, IEB, Respire asbl	16 novembre	TLB, Viva Bxl

Des contacts spontanés ont en outre eu lieu avec les médias :

Thèmes	Date	Médias
1. City Docks	24 janvier	La Dernière Heure
2. Les boulevards du centre et le piétonnier	11 mars	Viva Bxl
3. La 4G	18 avril	La Capitale
4. Le crowfunding	7 mai	Alter Echos
5. Prison de Haren (avis de la CC)	20 mai	Viva Bxl
6. Prison de Haren	27 mai	RTBF Radio «Face à l'info»
7. Prison de Haren (avis de la CC)	15 juin	Viva Bxl
8. Piétonnier	29 juin	L'Avenir
9. Prison de Haren	30 juin	RTBF Radio «Destination ailleurs»
10. Piétonnier	1er juillet	Radio France International
11. Prison de Haren - Recours	17-18-19 août	Belga NL, Belga FR, FM Brussels, La Dernière Heure, La Capitale, Le Soir, TLB, RTBF radio, L'Avenir, La Capitale
12. Zones 30 km/h à Molenbeek	10 septembre	Bel RTL
13. Pietonnier	11 septembre	La capitale
14. Quartiers Verts	24 septembre	Viva BXL
15. Les inégalités environnementales	14 octobre	Alter Echos
16. U Place	6 décembre	Viva BXL
17. Prison Haren	16 décembre	TLB, TV Brussel, RTBF radio

Notre journal Bruxelles en mouvements

Bulletin de liaison entre les comités d'habitants et moyen d'information des Bruxellois qui désirent défendre activement leur ville, Bruxelles en Mouvements (BEM) présente les grands enjeux concernant la défense du cadre de vie en région bruxelloise.

Il analyse les projets qui transforment la ville et présente les enjeux poursuivis par l'association et les initiatives des groupes d'habitants à l'usage d'autres habitants.

La rédaction des dossiers est réalisée avec la collaboration de citoyens actifs et de membres du CA et de l'équipe d'IEB. Dans la perspective d'un travail collectif, le Comité de rédaction a aussi intégré des membres bénévoles d'IEB qui viennent soutenir l'équipe du secrétariat dans l'élaboration du programme rédactionnel et dans le suivi du travail de production du journal.

Parallèlement, la rédaction des dossiers a été enrichie de collaborations avec des acteurs des luttes urbaines et des auteurs spécialisés, aux points de vues diversifiés, voire contradictoires, dans un esprit d'écriture collective.

Le contenu du BEM est également accessible sur le site internet d'IEB. Le lecteur qui désire travailler avec nos textes peut les télécharger deux mois après leur publication.

Sommaires 2015

N° 274 – Janvier-Février – 41 ans et alors ? Urbanisme et luttes urbaines – La part des lucioles – De Manhattan à Dubaï, manuel de la petite ville mondiale ou de l'importance de libérer le sol – Adieu démocratie locale ? - A la recherche du projet de ville… - Bral et IEB : regards croisés sur 40 ans d'associatif urbain – Le pouvoir démocratique existerait-il sans la critique du pouvoir ? - Les cadres mouvants qui épuisent nos démocraties territoriales.

N° 275 – Mars-Avril – Mini ring-Bling bling-No parking – Il n'est pas question de mobilité – La ville encore et toujours vouée à la voiture – Participation, vous avez dit participation ? - Le coeur palpitant de Bruxelles – La genèse d'Interparking – Interparking aujourd'hui – Une nouvelle étape sur la route des parkings ? - Voix de la rue – Il court, il court... Le recours au Conseil d'Etat – Bruxelles ma belle... Pour qui ? Pourquoi ? - Conclusion :Après la victoire, le combat continue... - La ZAD du Keelbeek Libre, en vert et contre tout... béton !

N° 276 – Mai-Juin – Cureghem – Histoire d'une terre d'accueil – Contrats de quartier, du laissez-faire à l'exclusion ? - Les perspectives radieuses du logement social – Goujons 59/63 - La pression monte ! - Le haut de l'économie d'en bas – D'où vient et où va le quartier des voitures ? - Edito : Changer la ville pour changer la vie ?

N° 277 – Juillet-Août – Ne pas dépasser – Densification «en» ou «à» Forest – Environnement sous protection – Parking 58 : Partie de pocker menteur – Piétonnier et concertation zappée : Le retour de la manivelle – Des millions pour un donut ! - Regard «autochtone» sur l'immigration marocaine – Edito : De quoi Bruxelles est-elle le nom ?

N° 278 – Septembre-Octobre – Votre contrat de quartier – Pour un audit citoyen de vos contrats de quartier... - ...Encore faut-il avoir l'accès à l'information – Les dispositifs de rénovation urbaine, histoire d'une illusion – Droits de regaard sur les contrats de quartier schaerbeekois – Paroles d'habitants – L'action politique exige l'action du public – Edito : Une solidarité remarquable des citoyens

N° 279 – Novembre-Décembre – Le champ des communs – Petit périple dans le paysage des communs – L'utopie commence où la volonté politique s'arrête – Le festival Temps des communs – Le Temps des communs à Bruxelles – Les communs numériques : Exemple et enjeu citoyen stratégique – La brique sans le sol ? - Le commun : Une lune métaphysique ? Le commun de nos communs – Edito : COP 21 : Ce qu'il nous reste

Participations aux enquêtes publiques

2015

	DATE CC	DUREE EP	COMMUNE	SITUATION	NATURE DE LA DEMANDE
1.	25 février	15 janvier au 13 février	Ville de Bruxelles	Rues Van Artevelde, des Six Jetons, de la Grande Ile, d'Anderlecht et des Navets	**PU et PE 1B** : reconfiguration de l'îlot Fontainas dans le cadre du contrat de quartier durable Jardin aux Fleurs : construction de 4 bâtiments abritant 83 logements, un horeca, 2 espaces co-accueillants et un parking en sous-sol de 42 places, démolition de la salle de sport existante et reconstruction d'une nouvelle salle de sports, aménagement du Parc Fontainas et des abords et réaménagements de la rue des Navets
2.	10 mars	13 au 27 février	Ville de Bruxelles	Rue de la Régence, 61-65, rue E. Allard, 42, Rue de l'Arbre	**PU et PE 1B** : construire un immeuble pour abriter les tribunaux de la cour de Première Instance et le Parquet Général, démolir le bâtiment existant y compris les sous-sols et créer un parking souterrain de 57 places; exploiter un parking couvert (58 véhicules) et diverses installations
3.	10 mars	13 au 27 février	Ville de Bruxelles	Harenberg, 197 à 223	**PU** : construction de 33 logements passifs avec voiries privées et constructions annexes (seconde phase de construction de logements passifs entamée par la Régie foncière dans la zone)
4.	25 mars	10 février au 11 mars	Molenbeek	Chaussée de Ninove, boulevard Barthélémy, Porte de Ninove, square A. Smets, place du Triangle, rue du Triangle, rue du Rectangle	**PU** : modifier le PU 04/PFD/285327 notifié le 15/10/14 comme suit : modifier le tracé du site propre transports publics en supprimant le contournement le long du parc et en plaçant les voies sur la chaussée de Ninove (entre les 2 parcelles constructibles) et en berme centrale à hauteur du square Auguste Smets
5.	/	2 mars au 15 avril	Uccle	/	**PROJET D'ARRETE** de désignation du site Natura 2000 ZSC II "Zones boisées et ouvertes au sud de la Région bruxelloise – complexe Verrewinkel – Kinsendael" (15 stations)
6.	20 mai	3 avril au 8 mai	Ville de Bruxelles	Rue du Witloof	**PU et PE** : démolition d'immeubles, abattage d'environ 300 arbres, construction d'un complexe de 1190 places (avec infrastuctures y relatives : 116 137 m2 hors sol) et 537 emplacements de parking (110 emplacements couverts, 427 emplacements à l'air libre) aménagement des abords sur le site; aménagement sur le territoire de la Ville d'une amorce de desserte projetée (sur le territoire de la commune de Machelen) à partir du boulevard de la Woluwe se raccordant au réaménagement prévue de ce boulevard (dossier W11/2013); aménagement du complexe d'un passage public pour piétons et cyclistes dans un environnement de verdure et de loisirs; exploiter les parkings et diverses installations
7.	26 mai	1er au 15 mai	Ville de Bruxelles	Rue Picard	**PU** : modification du permis précédent concernant l'aménagement du parc sur le site de Tour et Taxis et pour prolonger celui-ci hors ZIR. Il s'agit en fait d'une régularisation, les travaux ayant déjà débuté. Par ailleurs, il y a une préoccupation majeure dans la mesure où les accès au parc depuis le square du Laekenveld ont disparu par rapport au permis initial.
8.	18 juin	2 au 16 juin	Anderlecht	Rue de la Petite-Ile, boulevard Industriel, rue du Développement	**PU et PE** : construire deux immeubles, un destiné aux services intégrés aux entreprises + 95 logements, l'autre à une maison de repos (180 lits) et une résidence service (71 unités) + 385 m2 commerces + 199 places de parking en sous-sol + 71 places à l'air libre en ZEMU (Biestebroeck)

9.	25 juin	7 mai au 5 juin	Schaerbeek	Rue Van Oost	**PU** : améliorer la régularité et la vitesse commerciale du tram et améliorer la qualité de l'espace public : renouvelant les voies de tram et en réaménageant la voirie de façades à façades de la rue Van Oost entre la place Verboekhoven et le carrefour des rues Gallait/Quinaux/Pavillon; créant un second ses tram en direction de la place Verboekhoven; améliorant la cyclabilité, la sécurisation des traversées et en renforçant le maillage vert (abattage de 6 arbres et plantation de 14 nouveaux spécimens)
10.	7 juillet	28 mai au 26 juin	Ville de Bruxelles	Rue de la Vierge Noire, 1-21, rue de l'Évêque, 1-13, rue des Halles, 4-24, et rue Marché aux Poulets	**PU** : nouvelle demande de permis d'urbanisme pour le Parking 58, aux conditions émises par la Commission de concertation du 19/11/14 : démolition et reconstruction complète d'un complexe administratif mixte de 36 195 m² hors-sol (R+9+T) comprenant des bureaux (28. 902 m²), 46 unités de logement, du commerce avec le maintien d'un parking public, faisant au total 62.218 m² (16 niveaux) et 847 emplacements de parking. IEB s'était déjà prononcé contre ce projet lors de l'enquête publique sur le cahier des charges en juin 2013.
11.	8 juillet	29 mai au 29 juin	Bruxelles-Ville	Boulevard Lambermont, avenue de Vilvorde	**PU** : modification du permis d'urbanisme concernant le réaménagement du carrefour situé au niveau du pont Van Praet et de l'avenue de Vilvorde.
12.	8 juillet	12 au 26 juin	Ville de Bruxelles	Rues Van Artevelde, des Six Jetons, de la Grande Ile, d'Anderlecht et des Navets	**PU** : nouvelle demande pour le projet de reconfiguration de l'îlot Fontainas dans le cadre du contrat de quartier durable Jardin aux Fleurs. A noter : refus tacite du permis d'environnement. Construction de 4 bâtiments abritant 57 logements, un Horeca, une salle polyvalente, deux espaces co-accueillants et un parking en sous-sol de 42 emplacements, une nouvelle salle de sports sera construite sur le site de l'actuelle à démolir, aménagement du Parc Fontainas et des abords et réaménagement de la rue des Navets. Lors de la Commission de concertation du 25/02/15 (EP du 15/01 au 13/02) qui examinait le précédent projet, la Ville avait annoncé l'abandon de la construction en front de la place Fontainas d'un immeuble R+8 comprenant au rez-de-chaussée un horeca-buvette et aux étages 29 logements (de type moyens et sociaux).
13.	/	25 mai au 31 juillet	Région bruxelloise	/	**PROJET DE PLAN** régional Air-Climat-Energie. Le Code bruxellois Air Climat Énergie (Cobrace), adopté en 2013, prévoit l'adoption du Plan Air-Climat-Énergie, instrument essentiel pour atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour la Région bruxelloise à l'horizon 2025. Le Plan se décline en 9 axes.
14.	/	1er au 19 septembre	Grimbergen, Wemmel	Chaussée Romaine	**MER :** enquête sur le projet de cahier des charges de rapport d'incidences environnementales (MER) pour l'Eurostadium. Construction d'un stade de football de 60.000 places, de 16.000 m2 de bureaux, de 24.000 m2 de services et de 78.000 m2 d'horeca .
15.	17 septembre	25 août au 8 septembre	Anderlecht	Chaussée de Mons 600	**PU et PE** : Démolir des bâtiments existants, abattre des arbres à haute tige et construire un nouveau complexe de soins, une résdence pour enfants, une maison de repos, des logements d'assistance, un centre de soins de jour, un centre de court séjour et un immeuble à appartements avec un parking en sous-sol.
16.	25 septembre	23 aoûtau 21 septembre	Saint-Josse-ten-Noode	Bd Saint-Lazare / Place Saint-Lazare/Square Regina/ rue de Brabant.	**PU** : Réaménager des espaces publics de façade à façade, du boulevard et de la place Saint-Lazare , du square Victoria Régina, de la rue de Brabant, et des tunnel Rogier et tunnel Nord.

17.	29 septembre	21 août au 19 septembre	Etterbeek	Rue Froissart – Place Jourdan	**PU** : Rémanéager la place et le tronçon de rue de façades à façades
18.	30 septembre	20 août au 18 septembre	Ville de Bruxelles	Sentiers vicinaux n° 31, 36 et 43	**PLAN D'ALIGNEMENT** et redressement/déviation : plan d'alignement AF-00-005 reprenant : l'alignement en vue de la déviation du sentier vicinal n° 31, la suppression partielle du sentier vicinal n° 36, la suppression totale du sentier vicinal n° 43 (adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du 18 mai 2015); le plan AF-00-006 de redressement/déviation du sentier vicinal n° 31 dont le Conseil communal a approuvé la mise à l'enquête publique en séance du 29 juin 2015
19.	14 octobre	3 septembre au 2 octobre	Ville de Bruxelles	Boulevard du centre	**PU** : Réaménager les boulevards du centre, et divers espaces publics situés autour de cet axe, de facades à façades.
20.	14 octobre	3 septembre au 2 octobre	Ville de Bruxelles	Place de la Bourse	**PU** : Réaménager la place de la Bourse (ensemble des espaces publics contigus au bâtiment de la bourse).
21.	/	10 septembre au 24 octobre	Jette et Ganshoren	/	**PROJET D'ARRETE** de désignation du site Natura 2000 ZSC III "Zone boisées et zones humides de la vallée du Molenbeek dans le nord-ouest de la Région bruxelloise" (5 stations)
22.	1er octobre	14 au 18 septembre	Anderlecht	Quartier Biestebroeck	**CONTRAT DE QUARTIER DURABLE** : projet du plan quadriennal de revitalisation du quartier "Biestebroeck"
23.	/	24 septembre au 7 novembre	Auderghem, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre	/	**PROJET D'ARRETE** de désignation du site Natura 2000 ZSC I "La Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants et la Vallée de la Woluwe – complexe Forêt de Soignes et Vallée de la Woluwe" (28 stations)
24.	20 octobre	25 septembre au 9 octobre	Ville de Bruxelles	Quai de Willebroeck 22	**PU et PE** : démolir un immeuble de bureaux existant; transformer et réaménager le garage souterrain; construire 2 immeubles à appartements; aménager l'espace compris entre les 2 immeubles; exploiter un parking couvert (132 véhicules) et diverses installations
25.	28 octobre	2 au 16 octobre	Ville de Bruxelles	Rues Claessens, Tivoli, de Molenbeek et Dieudonné Lefebvre.	**PU** : construction des voiries et espaces publics.
26.	25 novembre	15 octobre au 13 novembre	Ville de Bruxelles	Rues Neuve, Saint-Michel, du Colombier, du Finistère, aux Choux, du Pont Neuf, de Malines, de la Blanchisserie	**PU** : Réaménagement de façades à façades, la rue Neuve et certains espaces publics avoisinants
27.	8 janvier 2016	26 novembre au 26 décembre	Jette	Place reine Astrid, avenue de Jette	**PU** : Réaménagement la place reine Astrid dans le cadre du projet de réaménagement de la nouvelle ligne de tram 9 et de la construction du parking public souterrain.
28.	/	23 novembre au 31 mai 2016	Région bruxelloise	/	**PROJET DE PLAN** régional de gestion de l'eau 2016-2021

Contact :
Inter-Environnement Bruxelles
rue du Chimiste, 34-36
1070 Bruxelles
02/ 801 14 80
www.ieb.be
info@ieb.be